



Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 22 février 2024

L'an 2024 et le 22 février à 18h00, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 15 février 2024.

Date de la convocation : 15 février 2024

Date d'affichage : 15 février 2024

Délibération N° 22-02-2024 / N°31

Etaient présents les membres en exercice : 74

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Coin, Pascal Mestan, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Carton, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Marc Degrendele, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Jacques Thellier, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Anne-Marie Dupuis, Sylvie Gabez, Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Marie Bernard, Martine Gérard, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 15

Membres votants : 97

Absents : Patrick Roblot, Florence Dambreville, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Jean-Michel Delannoy, Luc Delaporte, Benoit François, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Magali Urbanac, Edouard Hautecoeur, Eric Caron

Absents suppléés : Marie-Angèle Lefetz suppléée par Bertrand Jennequin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Patrick Nepveu suppléé Eric Rivaux, Vincent Lacroix suppléé par Pascal Glavieux, Jean-Louis Cauvet suppléé par Maryline Hadj, Christian Thilliez suppléé par Jean-Christophe Nicolas, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez, Muriel Sergier suppléée par Philippe Bouchind'homme

Absents excusés : Hubert Morreel, Sébastien Henquet, Philippe Duez, Chantal Dufresne

Absents ayant donné procuration : Alain Rose ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Alexandre Hulot ayant donné procuration à Sylvie Gabez, Jacques Nick ayant donné procuration à Sébastien Bertout, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Hugues Legoux, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Sylviane Evain ayant donné procuration à André Michel, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Raymond Lavigne ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Philippe Vanderbeken, Roland Descamps ayant donné procuration à Michel Petit, Joël Toursel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, André Bouchind'homme ayant donné procuration à Jacques Thellier, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Etienne Duchateau

Titre de la délibération : Convention avec Voltalis

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du préfectoral du 6 Décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois,

Vu les compétences de l'intercommunalité,

Vu les actions mises en place par le Guichet Unique de l'Habitat et la politique habitat tu territoire,

Vu le projet de territoire et le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Madame la Vice-Présidente rappelle que la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois porte le Guichet Unique de l'Habitat labellisé par la Région Hauts-de-France.

Elle précise que cette labellisation permet à l'intercommunalité d'être le point d'entrée unique sur le territoire pour les questions relatives au logement.

Dans le cadre du Guichet Unique de l'Habitat et afin de permettre aux ménages dotés d'un chauffage électrique, de réduire leur consommation d'énergie, l'entreprise Voltalis, conventionné avec RTE, propose une solution de pilotage de radiateurs électriques.

La mise en œuvre de cette solution offre aux ménages la possibilité de réaliser des économies d'électricité et d'agir concrètement en faveur de la transition écologique.

Le pilotage de la consommation passe par l'installation dans le logement, d'un boîtier connecté, qui leur apportera gratuitement toutes les fonctions d'un thermostat programmable et des outils avancés de suivi et de gestion de leurs dépenses en électricité, leur permettant de réaliser des économies d'énergie tout en participant à l'équilibre du réseau.

Dans le cadre du partenariat, l'installation chez les ménages est gratuite ainsi que le suivi des consommations et le cas échéant, la désinstallation.

Le rôle de la Communauté de Communes sera d'accompagner Voltalis dans la communication de son dispositif auprès des ménages.

Le partenariat pour l'intercommunalité est gratuit, pour une durée de trois ans. A l'issue de ces trois ans, un avenant devra être signé pour prolonger le dispositif.

Madame la Vice-Présidente précise que le projet est également soutenu par la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais et que d'autres territoires, comme TernoisCom ou la Communauté d'Agglomération Béthune Bruay Artois Lys Romane ont d'ores et déjà conventionné avec Voltalis.

Il est précisé que le projet de convention figurait avec l'invitation à la présente assemblée, il en est fait un résumé.

Suite à l'avis favorable en bureau du 14 février 2024, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer

- la présente convention avec Voltalis,
- tout document et à mettre en œuvre toutes les démarches nécessaires pour rendre effectif et opérationnel ce partenariat.

Le Président

P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué
Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 29/02/2024 et publication ou notification du 29/02/2024



P.O. Le Président
Le Vice-Président délégué

